

# Règlement du concours de photographies - salon NAU Belles Rencontres

Salle Baudry Le POULIGUEN 18,19 et 20 mai 2018

## Article 1- ORGANISATEUR

L'association **Le Sel des mots** dont le siège est à la mairie du Pouliguen 17, rue Jules Benoît organise, du **15 mars au 30 avril** inclus, un jeu-concours photo intitulé « Votre regard sur le livre »

## Article 2 – QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne présente lors du salon Nau Belles Rencontre. Une seule photographie par participant.

## Article 3 – COMMENT PARTICIPER

Les participants devront remplir le bulletin d'inscription, joindre leur photo format 21/30 (A4) et déposer cette enveloppe soit 116 Bis, avenue de Kerdun soit à la galerie Hasy 21, grande rue au Pouliguen aux heures d'ouverture de la galerie. Un récépissé leur sera donné lors du dépôt.

## Article 4 – SPECIFICITE DES PHOTOGRAPHIES

- Les photographies au format 21/30 (A4) devront mettre le **LIVRE** en scène de façon originale. Les personnes doivent être absentes de la photo ou juste suggérées.
- Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire par l'organisateur. Seules 30 photographies seront retenues et exposées lors du salon.
- Les photographies seront restituées à l'issue du salon.

**Attention suite du règlement au verso**

-----Bulletin de participation à découper-----

NOM :

Prénom

Adresse

Tel

Adresse mail éventuelle

Mention manuscrite : J'accepte les conditions de ce règlement et signature

- L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de détérioration de la photographie.
- En s'inscrivant chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée sur le site du Sel des mots ou sur d'autres supports accompagnée du crédit du photographe.

#### **Article 5 – SELECTION DES GAGNANTS**

- Durant le salon les visiteurs pourront voter pour leur photographie préférée en achetant un billet de participation de 2 €. Le dimanche 20 mai à 18h le gagnant photographe sera celui qui aura obtenu le plus de voix.
- Parmi les billets de participation achetés par les visiteurs un billet sera tiré au sort.
- Ces deux gagnants (photographe et visiteur) se partageront les gains en choisissant librement des livres sur les stands des éditeurs pour le montant de leur gain.
- **Ces gagnants doivent donc être présents le dimanche 20 mai à 17h30** (ou avoir donné une délégation lors du vote à une autre personne expressément nommée). En cas d'absence un autre billet sera tiré au sort ou le photographe arrivant en deuxième position sera choisi...etc

#### **Article 6 – INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées sont obligatoires pour participer à ce jeu-concours.

Ce règlement peut- être consulté sur le site de l'association

<http://leseldesmots.fr>

ou bien sur la page facebook «le sel des mots »